

COMPTE-RENDU

Conseil Municipal du vendredi 14 avril 2017

Excusé : Franck Chazallon

- **Investissements 2017**

Voici les principaux investissements prévus en 2017. Montants exprimés en TTC ;

Budget commune : création du site internet de la commune 3513 € ; achat d'un nouveau logiciel de comptabilité 1300 € ; mise aux normes accessibilité handicapé du WC public 5245 € ; réhabilitation du garage situé en dessous de la mairie pour en faire un local pour les chasseurs 8453 € (les chasseurs participeront aux travaux) ; éclairage de la salle de la mairie et de l'annexe 1167 € ; réfection du mur de la rue des cordonniers 8526 € ; aménagement des bâtiments communaux (garages et salle des fêtes) et de l'entrée du bourg 124 000 € ; achat d'un tractopelle 40 000 € ; achat d'une chambre froide pour la salle des fêtes 2 400 € ; achat d'un vidéoprojecteur, écrans blancs, pupitre 988 € ; achat de tables pour l'école 605 € ; panneaux pour la signalétique 17 000 € ; voirie 28 000 € ; terrassement du chemin les hauts de Bonnefond 5820 €

Budget centre d'accueil : mise aux normes accessibilité handicapé (2^{ème} tranche) 11 400 € ; changement d'une porte 811 € ; changement des détecteurs de fumée (2^{ème} tranche) 4628 €

Budget assainissement : réfection et création de fossés 3000 €

- **Refinancement des emprunts auprès du Crédit Agricole**

Le conseil municipal a décidé de demander au Crédit Agricole un refinancement des emprunts de la commune. Suite à leur proposition, n'ont été retenus que certains emprunts sur le budget de la commune, de l'eau et du centre d'accueil. Cette renégociation permet une économie de 30 000 € sur l'ensemble des emprunts. Ce refinancement entraîne des opérations comptables en recettes et en dépenses sur les divers budgets ce qui engendre une augmentation des prévisions budgétaires notamment sur le budget du centre d'accueil en investissement (budget sur lequel la renégociation est la plus importante).

Le conseil municipal donne délégation de signature à André Defay pour aller signer les contrats au Crédit Agricole à Saint Etienne, le maire étant indisponible ce jour-là.

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif 2016 sur les budgets 2017 de la façon suivante :

Budget commune : résultat de 146 166.32 € affecté en recettes d'investissement

Budget eau : résultat de 11 436.26 € affecté en recettes de fonctionnement

Budget centre d'accueil : résultat de 21 390.59 € affecté en recettes de fonctionnement pour 4 319.65 € et en recettes d'investissement pour 17 070.94 €

- **Vote des budgets 2017**

Les budgets 2017 s'équilibrent de la manière suivante :

Budget	Fonctionnement	Investissement
Commune	641 164 €	833 200 €
Eau	78 120 €	80 397 €
Assainissement	21 591 €	14 878 €
Centre d'accueil	27 574 €	417 195 €
Lotissement Charigou	5 425 €	21 986 €

Les budgets sont votés à l'unanimité.

- **Emprunt court terme auprès du Crédit Agricole**

Afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de faire un emprunt à court terme auprès du Crédit Agricole de 50 000 € qui sera débloqué que si c'est nécessaire.

- **Demandes de subventions de l'association « les amis de Bigorre » et du Football Club et de l'association des sclérosés en plaque**

Plusieurs demandes de subvention ont été déposées à la mairie.

Tout d'abord par « les amis de Bigorre » qui veulent organiser une fête à Bigorre le 30 juillet. Le CM accorde une subvention de 1000 €.

Le football club demande une subvention pour lui aider à financer la fête organisée pour les 40 ans du club le 24 juin. Le CM accorde une subvention de 1000 €.

- **Demande de participation financière de la commune de Fay sur Lignon pour la création d'une cellule VSAB**

La commune de Fay sur Lignon veut créer une cellule VSAB (véhicule de secours et d'assistance aux victimes). Ce véhicule intervient sur les communes voisines qui dépendent du centre de secours de Fay. C'est pourquoi Fay demande une participation de ces communes. La commune de Saint Front décide de participer à hauteur de 1000 €.

- **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales**

Les budgets étant équilibrés, le maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité, le conseil municipal décide donc de ne pas augmenter les taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières, CFE). Les prix de l'eau et de l'assainissement restent également stables, pas d'augmentation.

- **Questions diverses**

- Délibération pour la modification des statuts du Syndicat d'électrification, le conseil délibère favorablement.